

Les aides de la Caf

- J'attends un enfant : [la prime à la naissance \(Pn\)](#)
- J'adopte un enfant : [la prime à l'adoption \(Pa\)](#)
- J'ai un enfant en situation de handicap : [l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé \(Aeéh\)](#).
- Je réduis ou cesse mon activité pour garder mon enfant : [la prestation partagée d'éducation de l'enfant \(PreParE\)](#)
- Je fais garder mon enfant : [le complément de libre choix du mode de garde \(Cmg\)](#)

L'accompagnement de la Caf des Alpes-Maritimes

[Découvrez les aides financières de la Caf des Alpes-Maritimes](#)

[Le droit à l'allocation différentielle](#)

[Le parcours «Je deviens parent»](#)

[Les aides pour partir en vacances](#)

Pour aller plus loin

[Caisse sociale de Monaco](#) : site portail de la caisse sociale de Monaco permettant de recenser toutes les informations pour la réalisation de vos démarches.

[Service des Prestations Médicales de l'Etat](#) : retrouvez toutes les étapes pour réaliser vos démarches auprès de la Spme.

[monenfant.fr](#) : site d'information pour les parents et les professionnels de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

[Facebook Vie de parents 06](#) : retrouvez de nombreuses informations sur la parentalité dans les Alpes-Maritimes (conseils d'experts, astuces, événements locaux...).

Mon dossier

Sur [caf.fr](#) ou sur l'application Caf



Pour réaliser l'ensemble de mes démarches Je me connecte sur [caf.fr](#) rubrique « Mon Compte » ou je télécharge l'appli mobile et je crée mon compte.



Attention, le fait de créer son compte ne vaut pas demande de prestation.

Je fais une demande de prestation



Je fais [une simulation sur caf.fr](#) ou sur [mesdroitssociaux.gouv.fr](#)



Je complète mon dossier en ligne et je fournis tous les justificatifs demandés.

Mon dossier est traité, je vais sur l'espace « Mon Compte » afin de voir si j'ai des droits.

Si je ne vois pas de droits, je consulte la rubrique « Mes paiements et mes droits » > « Mes droits » > « Prestation sans droit ».

Je mets à jour mon dossier



Je déclare tous changements :

- données personnelles
- situation familiale
- situation professionnelle



Je consulte et réponds aux alertes sur « Mon compte ».



Si mon dossier est suspendu, je consulte « Mon compte » > « Mes démarches » pour voir les documents qui manquent à mon dossier ou je contacte ma Caf.

Je contacte ma Caf

Je téléphone au **3230** Service gratuit + prix appel

Je prends un RDV (physique, téléphonique ou visio) sur [caf.fr](#)



caf.fr

Je travaille à Monaco



Je travaille à Monaco



1 J'exerce une activité professionnelle à Monaco



Je suis parent de nationalité française ou monégasque, résidant en France et exerçant une activité salariée à Monaco.

Ou je suis parent, sans condition de nationalité, résidant en France et exerçant une activité indépendante à Monaco. Je peux bénéficier de l'[Allocation différentielle](#) (Adi).

Le montant de l'Adi est déterminé en comparant mois par mois le droit aux prestations familiales monégasques et les prestations servies par la Caf. Le paiement de l'Adi intervient tous les trimestres civils.

À noter : pour les couples, l'activité du chef de famille détermine le droit aux prestations familiales du foyer.



- Monsieur exerce une activité en Principauté et Madame est salariée ou sans activité en France : droit prioritaire aux prestations monégasques et étude du droit à l'Adi par la Caf.
- Madame exerce une activité en Principauté et Monsieur est salarié ou sans activité en France : droit aux prestations familiales françaises uniquement.

3 J'attends un enfant



Je transmets ma déclaration de grossesse à la Caf dans mon espace « [Mon Compte](#) » et à mon organisme monégasque.



L'étude de mon droit à la prime de naissance est prioritairement faite par la Caf. En cas d'absence de droit, la Caf se rapproche de mon organisme monégasque afin de faire valoir mes droits à une aide prénatale.



À noter : le lien de parenté entre le chef de famille et mon enfant est déterminant pour connaître l'organisme qui me versera mes prestations familiales.

5 J'assure la garde de mon enfant



Je réduis ou cesse mon activité ou mon/ma conjoint(e) réduit ou cesse son activité ; je peux bénéficier de l'[aide PreParE](#) calculée en fonction de ma situation et sous réserve d'avoir travaillé suffisamment avant l'arrivée de mon enfant.



L'[aide PreParE](#) est incluse dans le calcul de l'[Allocation différentielle](#) (Adi). Les allocations familiales monégasques viendront en déduction de cette prestation, à l'enregistrement de mes décomptes trimestriels par la Caf.

2 Je réalise mes démarches



Je déclare ma situation à la Caf dans mon espace « [Mon Compte](#) » sur [caf.fr](#) ou depuis l'appli mobile.

Je déclare aussi ma situation à l'organisme monégasque dont je dépends (Ccss, Spme, etc.). Les démarches se font en format papier. Une fois mon organisme contacté, je fournis mon dossier et les justificatifs demandés.



A la fin de chaque trimestre civil, je fournis les 3 décomptes des mois écoulés à ma Caf. Ils seront utilisés pour calculer mon Adi.

À noter : le versement de l'Adi n'est pas mensuel. Pour toutes mes démarches, le paiement n'interviendra qu'à l'enregistrement des décomptes monégasques du trimestre civil échu.

4 Je fais garder mon enfant



Je peux bénéficier du [complément de libre choix du mode de garde \(Cmg\)](#), si j'ai recours à :

- un assistant maternel agréé ;
- une garde à domicile ;
- une association ou entreprise qui emploie une personne à domicile ;
- une micro-crèche ou une crèche familiale.



Le montant de l'aide que je reçois de ma Caf correspond à une situation bien précise. Je pense à signaler tout changement de situation sur [caf.fr](#) ou depuis l'appli mobile. Le [complément de libre choix du mode de garde \(Cmg\)](#) est inclus dans le calcul de l'Adi. Je dois donc faire l'avance sur les frais de garde en attente du paiement de l'Adi qui interviendra à l'enregistrement de mes décomptes trimestriels par la Caf.

+ d'infos

